

L’AFFI (*Association Française de Finance*) en partenariat avec la **CCMP** (*Centrale des Cas et Médias Pédagogiques*)



## **REGLEMENT du Prix AFFI-CCMP Meilleur cas pédagogique en Finance 2023**

---

### **ARTICLE 1 - OBJET**

L’Association Française de Finance ainsi que la CCIP au titre de son service « CCMP » organisent en partenariat le Prix AFFI-CCMP de la Meilleure Etude de Cas en Finance.

### **ARTICLE 2 – PRESENTATION DU PRIX**

Le prix AFFI-CCMP est destiné à récompenser, chaque année, une étude de cas en Finance consacrée à une analyse innovante, originale et contributive. Le cas vise à illustrer des concepts de la finance et à les appliquer au cas d’une entreprise/institution.

#### **Critères d’attribution du prix**

1. Caractère original, innovant et contributif par rapport aux produits existants
2. Apport conceptuel et pertinence avec les réalités décrites du cas de l’entreprise
3. Importance managériale (pratiques essentielles de la Finance)
4. Qualité rédactionnelle et/ou ergonomie / navigation
5. Pertinence et qualité des supports complémentaires : fichier Excel, vidéo, tableaux, images...
6. Cohérence, facilité d’accès, clarté, articulation du plan du cas et du contenu par rapport au(x) problématique(s) posée(s) et aux niveaux des publics cibles.
7. Réalisation du cas à partir d’une entreprise/situation réelle autorisant l’usage de données primaires internes ou avec les sources précises des données publiques citées
8. Transférabilité / facilité d’appropriation des contenus sur le plan pédagogique pour le formateur
9. Caractère finalisé du cas selon les normes en vigueur à la CCMP ([www.ccmp.fr](http://www.ccmp.fr))<sup>1</sup>

### **ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour l’édition 2023, **peuvent participer les cas déposés à la CCMP en 2022, et ceux non encore déposés à la CCMP mais qui le seront à brève échéance.** Une seule candidature est autorisée par auteur. Le cas peut être écrit en français ou en anglais.

---

<sup>1</sup> Le test préalable du cas auprès de publics-cibles sera apprécié positivement.

#### **ARTICLE 4 – JURY ET SELECTION DU PRIX**

Le Président du prix, Hubert de La Bruslerie en 2023, assure la procédure de sélection. Chaque cas est envoyé à deux enseignants-chercheurs pour une évaluation (en anonyme) selon une grille de critères. Les trois cas ayant obtenu les meilleures évaluations concourent à la phase finale. Le prix est ensuite attribué par un jury composé par le Président, en accord avec le bureau de l’AFFI. Chaque membre de la procédure de sélection s’engage à ne pas participer à la sélection en cas de conflit d’intérêt.

#### **ARTICLE 5 – CALENDRIER ET DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats au prix doivent envoyer le dossier de candidature à Hubert de La Bruslerie avant le **30 avril 2023** : [hlb@dauphine.psl.eu](mailto:hlb@dauphine.psl.eu)

La remise du prix à l’auteur et, le cas échéant, à l’établissement d’enseignement concerné, aura lieu durant le congrès de l’AFFI (5-7 juin 2023). Une remise de trophée sera aussi organisée à l’occasion de la manifestation annuelle « Prix des meilleurs cas 2023 » de la CCMP, réunissant la FNEGE et les associations scientifiques en sciences de gestion.

#### **ARTICLE 6 – COMMUNICATION ET DIFFUSION DU CAS PRIME PAR LA CCMP**

Le(s) lauréat(s) s’engage(nt) à être membres de l’AFFI.

Le(s) lauréat(s) s’engage(nt) à accepter d’être associé(s) à la communication des organisateurs dans le cadre de tout événement lié à la promotion du prix.

Le(s) lauréat(s) s’engage(nt) aussi à accepter que le cas primé soit diffusé par la CCMP suivant un contrat éditorial qui lui/leur sera proposé et le règlement appliqué par la CCMP pour la diffusion des cas.

#### **ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L’acte de candidature implique l’acceptation du présent règlement.



En partenariat avec la **CCMP** (*Centrale des Cas et Médias Pédagogiques*)

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Prix AFFI-CCMP du**

# **Meilleur cas pédagogique en Finance 2023**

---

Vous souhaitez déposer votre Etude de Cas, merci de compléter ce dossier et le renvoyer à Hubert DE LA BRUSLERIE, **avant le 30 avril 2023** : [hlb@dauphine.psl.eu](mailto:hlb@dauphine.psl.eu)

#### **CONTACT**

NOM Prénom :

---

---

Tél :

Email :

---

#### **ETUDE DE CAS**

NOM DU CAS

---

NOM DES AUTEURS / ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

---

---

---

NOUVEAU CAS  OU DATE DE DEPOT à la CCMP (le cas échéant) :

Mots clés

---

---